

## Accélérer la transition vers des territoires circulaires et vertueux

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **Environ 60 %** de la consommation mondiale de ressources s'effectue dans les villes.
- **10** territoires membres de France urbaine ont reçu le label « Économie circulaire » du programme de l'ADEME « Territoire engagé transition écologique ».
- **35 %** des structures de la filière du réemploi et de la réutilisation de biens ménagers font partie de l'ESS.

**Dans un contexte d'urgence climatique, l'économie circulaire favorise des modes de production et de consommation plus sobres et durables, à tous les stades du cycle de vie d'un produit ou d'un service, afin de préserver les ressources et répond ainsi à des préoccupations écologiques, mais aussi économiques et sociales.**

Il s'agit de réduire l'empreinte matière et carbone, tout comme la production de déchets à la source, en développant de nouvelles filières circulaires innovantes, créatrices d'emplois non délocalisables. On observe une imbrication de plus en plus grande entre économie circulaire et économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, la pertinence de la (re)constitution de chaînes de valeurs locales semble accentuée par la crise sanitaire, ainsi que par les évolutions du cadre législatif et réglementaire au niveau national, qui placent désormais les questions de réemploi, de réutilisation et de transition écologique et sociale au cœur des stratégies des acheteurs publics, permettant la transition vers des modèles économiques territoriaux plus vertueux et inclusifs.



### La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les territoires urbains et leurs acteurs économiques sont de plus en plus nombreux à se tourner vers l'économie circulaire pour répondre de manière concrète aux défis de la transition écologique. La co-construction est au cœur de l'action publique pour ces stratégies multi-acteurs, pour lesquelles les collectivités prennent un rôle d'impulsion et d'animation grandissant. Néanmoins, elles ont encore majoritairement un rôle d'accompagnatrices de projets portés par les acteurs locaux. Il est en outre fortement souhaité de dépasser l'entrée « déchets », afin d'appréhender une approche plus transverse de l'économie circulaire, axée sur les « filières ». Les achats publics circulaires constituent un levier pour structurer ces filières. Par ailleurs, dans le contexte actuel de difficultés d'approvisionnement en matières premières, les entreprises vont devoir se pencher sur le sourcing des matériaux et ressources du territoire et aux alentours. Avoir un diagnostic territorial et effectuer la cartographie des flux entrants et sortants du territoire paraissent essentiels pour accompagner au mieux les acteurs économiques..



## Des propositions concrètes

- **Soutenir les stratégies territoriales d'économie circulaire, en donnant accès aux territoires urbains aux crédits « France relance »,** notamment les crédits additionnels du Fonds Économie circulaire de l'ADEME - et aux crédits « France 2030 », et en encourageant les autorités de gestion à territorialiser les fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne ;
- **Prévoir, dans le cadre d'une feuille de route partagée, les financements adéquats pour les stratégies territoriales d'économie circulaire,** en particulier via des financements directs pour les volets « Économie circulaire » des contrats de relance et de transition écologique ;
- **Apporter davantage de visibilité sur les appels à projets** pouvant intéresser les collectivités en matière d'Économie circulaire, avec un meilleur fléchage et dimensionnement des aides dédiées aux collectivités ;
- **Assurer une approche transverse de l'économie circulaire** en prenant en compte le développement de filières locales stratégiques, tout en considérant le cycle de vie des produits et services ;
- **Faciliter l'accès au foncier** afin d'assurer le maintien en centre-ville d'activités économiques indispensables et vertueuses selon les besoins du territoire, en envisageant des possibilités d'adaptation du plan local d'urbanisme, d'accès au fonds friches, de mutualisation intercommunale, de diversification des foncières existantes avec la création de filiales économie circulaire, de mobiliser les EPF... ;
- **S'appuyer sur la commande publique comme un outil de pilotage de développement économique territorial,** en soutenant la mise en œuvre des Schémas de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ;
- **Ouvrir rapidement une réflexion sur la mise en place d'un cadre couvrant l'ensemble de la chaîne de vrac,** afin de favoriser le développement qualitatif du vrac, avec un impact positif sur l'environnement et la préservation des ressources, tout en garantissant le respect des normes sanitaires ;

- **Accompagner la mise en place de filières de réemploi d'emballages en verre au niveau local,** pour répondre notamment au besoin concernant les stations de lavage ;
- **Avoir des propositions de la part de l'État favorisant le recyclage des matières autres que le plastique, tout comme la collecte et la valorisation des biodéchets.**

### POUR ALLER PLUS LOIN

- **Reconnaître pleinement la compétence des communes et leurs groupements en matière d'économie circulaire, et renforcer la gouvernance et la coordination de tous les échelons territoriaux** pour une meilleure articulation des cadres (législatifs, réglementaires, de financements...);
- **Mener une réflexion sur les indicateurs** afin d'évaluer les démarches de progrès des stratégies territoriales d'économie circulaire, en lien avec les travaux sur les indicateurs pour les contrats de relance et de transition écologique ;
- **Sensibiliser les élus et agents des collectivités à l'économie circulaire** et favoriser une meilleure connaissance des acteurs de l'économie circulaire du territoire ;
- **Prendre en compte le cas particulier des territoires ultramarins,** les textes législatifs et réglementaires récents n'intégrant pas forcément leurs problématiques spécifiques.

## Accélérer la transition vers des territoires solidaires et inclusifs

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- ➔ **10 %** du PIB national et près de 14 % des emplois privés en France, c'est ce que représente le secteur de l'ESS.
- ➔ **+ 4,5 %** d'emploi dans le secteur de l'ESS entre 2010 et 2019.
- ➔ **+ 30 %** de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) entre 2016 et 2018.
- ➔ **35 %** des structures de la filière du réemploi et de la réutilisation de biens ménagers proviennent de l'ESS.

**L'économie sociale et solidaire (ESS) favorise les transitions sociales, écologiques et numériques des territoires en apportant des réponses concrètes aux défis auxquels les villes et leurs agglomérations sont confrontées.**

Au travers de multiples leviers d'action, les collectivités peuvent créer et soutenir un écosystème participant à un développement urbain responsable d'un point de vue économique, social et environnemental. Les crises successives que nous traversons ont accéléré la prise de conscience de la pertinence des valeurs de l'ESS, ainsi que de ses modes d'action, tout comme de la résilience de ses acteurs.



### La méthode prônée par les élus de France urbaine

De par leurs compétences et leur échelle, les grandes villes, agglomérations et métropoles sont en première ligne pour élaborer des stratégies de développement durable. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'appuyer sur les acteurs de l'ESS, de l'innovation sociale, et de l'économie circulaire, qui apportent des réponses concrètes aux défis auxquels les territoires urbains sont confrontés. La co-construction est au cœur de l'action publique pour ces stratégies multi-acteurs, pour lesquelles la collectivité prend de plus en plus un rôle d'impulsion et d'animation. Ces stratégies sont de nature transverse et permettent de nouvelles approches du développement territorial. La commande publique représente un levier pour structurer et réorganiser les achats au sein d'une collectivité pour en assurer la dimension inclusive et solidaire. Toutefois, il est à souligner que cela peut représenter un coût supplémentaire pour les collectivités ; d'où la nécessité de les appuyer dans leurs démarches. Enfin, les collectivités urbaines contribuent majoritairement aux projets locaux d'ESS de manière indirecte, en soutenant des porteurs de projets ou bien en favorisant l'émergence d'innovation sociale. Il est ainsi nécessaire de développer des solutions d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire.



## Des propositions concrètes

- **Demander une politique publique en soutien à la croissance du secteur de l'ESS**, afin de permettre un passage de changement d'échelle ;
- **Soutenir les structures volontaires ESS porteuses solutions sociales et environnementales**, qui souhaitent croître, avec l'appui des collectivités territoriales ;
- **Soutenir la participation des collectivités dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) ;**
- **Développer des solutions d'accompagnement des structures de l'ESS au niveau local ;**
- **Promouvoir et soutenir les nouveaux modèles entrepreneuriaux**, notamment auprès des jeunes générations ;
- **Appuyer les coopérations entre acteurs économiques traditionnels et acteurs de l'ESS ;**
- **Faciliter l'accès au foncier** afin d'assurer le maintien en centre-ville d'activités économiques indispensables et vertueuses selon les besoins du territoire, en envisageant des possibilités d'adaptation du plan local d'urbanisme, d'accès au fonds friches, de mutualisation intercommunale, de diversification des foncières existantes avec la création de filiales ESS, de mobiliser les EPF... ;
- **Donner accès aux territoires urbains aux crédits de « France relance » et de « France 2030 »**, et encourager les autorités de gestion à territorialiser les fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne pour la période 2021-2027 en matière d'ESS, notamment, pour les territoires qui le souhaitent, via l'objectif stratégique 5 intitulé « L'Europe plus proche des citoyens » ;
- **Sensibiliser les collectivités aux leviers de financement et outils de coopération européens** dans lesquels l'ESS et l'innovation sociale peuvent s'inscrire ;

- **Prévoir, dans le cadre d'une feuille de route partagée, les financements adéquats pour les stratégies territoriales d'ESS**, en particulier via des financements directs pour le volet ESS des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et via l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux de coopération économique » ;
- **Apporter davantage de visibilité sur les appels à projets pouvant intéresser les collectivités** en matière d'ESS, avec un meilleur fléchage et dimensionnement des aides dédiées aux collectivités et les acteurs du territoire.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- **Avoir des outils de formation à l'ESS et à l'innovation sociale à l'attention des collectivités** et favoriser une meilleure connaissance des acteurs de l'ESS du territoire et leur implication dans la transition écologique et sociale ;
- **S'appuyer sur la commande publique responsable écologiquement et socialement**, qui peut avoir un rôle moteur et structurant dans des cadres national et européen adaptés, et soutenir la mise en œuvre des Schémas de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) ;
- **Renforcer la gouvernance et la coordination de tous les niveaux territoriaux ;**
- **Mener une réflexion sur les indicateurs**, afin d'évaluer les démarches de progrès des stratégies territoriales d'ESS, en lien avec les travaux en cours sur les indicateurs pour les contrats de relance et de transition écologique.